

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne ; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

LES FONCTIONNAIRES D'ALGÉRIE auront-ils le quart colonial ?

Jusqu'à ce jour il ne le semble guère car malgré les démarches pressantes de toute la représentation algérienne le ministre des finances n'a pas voulu solutionner la question.

Les journaux algériens publient la note suivante :

Les représentants de l'Algérie ont exposé au Ministre la nécessité de faire voter le budget de l'Algérie avant le 31 décembre et de solutionner, dans un sens favorable, la question de l'attribution d'une indemnité algérienne aux fonctionnaires, conformément au vote des Délégations Financières. Le sous-secrétaire d'Etat répondit que le principe même de cette indemnité soulevait des objections graves de la part du gouvernement en raison de ses conséquences financières pour l'Algérie et sa répercussion sur le budget de la Métropole. Une discussion assez vive s'est engagée entre M. Sergent, le Gouverneur général et les représentants de l'Algérie sur la nécessité d'accorder cette indemnité aux fonctionnaires algériens actuellement sollicités de continuer leur service au Maroc ou en Tunisie, où les traitements offerts sont supérieurs à ceux de l'Algérie. Le Gouverneur et les élus ont également insisté sur le retentissement fâcheux qu'aurait sur les fonctionnaires algériens le rejet de la décision des délégations.

« La question sera de nouveau soulevée devant le Gouvernement qui a été dès maintenant prié par le Gouverneur, et avec la plus vive insistance, de déposer le projet sur le bureau de la Chambre dans le plus bref délai. Si l'opposition du Gouvernement était maintenue, la question serait portée devant le Parlement qui se prononcerait souverainement. »

Est-ce qu'ici nos consultatifs périmés n'ont pas été un peu vite en besogne en votant non pas le quart colonial comme en Algérie mais le tiers colonial ?

Lorsqu'il s'est agi de relever les appointements de nos fonctionnaires, M. le Résident a dit, avec justesse, à la Conférence Consultative que la Tunisie ne pouvait pas moins faire pour ses fonctionnaires que l'Algérie dont les Délégations financières venaient de voter le relèvement des traitements seulement le ministre n'avait pas prévu le coup du refus de M. Klotz.

Au Maroc, où la vie est très chère, plus chère encore qu'en Tunisie — où sont les beaux jours d'antan ! — le général Liautey qui gouverne en maître absolu sans Délégations financières ni Conférence Consultative s'est inspiré de ce qui s'était fait ici et en Algérie pour prendre la même mesure.

Qu'advient-il si le parlement suit le ministre des finances et repousse le quart colonial ? La Tunisie et le Maroc garderont-ils le tiers colonial ou le supprimeront-ils d'un trait de plume ?

Puisqu'on s'est inspiré ici et là de ce qui s'était fait en Algérie, il serait logique d'adopter ce qui s'y fera en conservant toutefois l'indemnité de vie chère et les allocations diverses qui seraient supportées par les impôts votés lesquels prendraient fin dès que les dites allocations ou indemnités cesseraient.

Il va sans dire que si entre temps l'Algérie obtenait le bénéfice du quart colonial, nos fonctionnaires l'obtiendraient comme leurs collègues d'Algérie par un simple décret sans qu'il y ait besoin de reconsulter nos consultatifs.

BULLETTIN

La Banque d'Algérie au Maroc

Nous avons annoncé qu'un inspecteur général des finances avait été envoyé en mission au Maroc à la suite de la crise du hassani due aux dirigeants qui fit perdre des sommes considérables à nos compatriotes, dans le but de rechercher les moyens de réparer cette faute lourde.

Le fonctionnaire a quitté le Maroc après avoir étudié la crise et examiné les remèdes pour la faire cesser.

On chuchote sans les connaître exactement les solutions qui auraient été proposées et qui seront soumises au ministre des finances.

Le Maroc aura-t-il une banque nationale ou le privilège d'émission sera-t-il accordé à la Banque d'Algérie qui, dit un confrère, les « Tablettes d'Oudjda », cherche à consolider son crédit et à augmenter ses profits ou bon le régime international actuel subsistera-t-il ?

Mystère et combinaisons, ajoutez-les. En effet, dans toutes ces questions d'argent, de billets, de concessions, il y a toujours des combinaisons plus ou moins louches, plus ou moins honnêtes.

Il est évident que la Banque d'Algérie avec ses douze cent millions de billets en circulation pour un capital social de vingt cinq millions n'en a pas large et qu'elle aurait du mal à liquider la situation dans les vingt cinq ans qui viennent de lui être octroyés par un parlement de périmés.

Mais si le ministre des finances accordait à la Banque d'Algérie le privilège dont on parle les actionnaires y trouveraient des avantages si la circulation augmentait au lieu de diminuer. Puisque le vin est tiré, il faut le boire mais il devrait être entendu que si le Maroc est englobé dans la sphère d'action de la Banque d'Algérie les bénéfices devraient servir à retirer des billets de la circulation, en un mot il ne faudrait pas que ce nouveau monopole fut une occasion d'augmenter les bénéfices des actionnaires.

NOS ÉCHOS

A la Maison de France

Les réceptions du jour de l'an à la résidence du général ont eu lieu cette année au milieu d'un grand concours de compatriotes qui avaient tenu à saluer le représentant de la France en ce jour de l'an de la victoire ; S. A. avait envoyé le prince Mouncef qui était accompagné du directeur du protocole.

Le résident général semblait très heureux de cette affluence et il eût un mot aimable pour chacun des visiteurs.

S. A. le Bey à Hammam-Lif

Les habitants de cette petite et charmante ville ont vu avec plaisir arriver S. A. le Bey et sa suite pour un séjour de quelques mois.

La présence de S. A. donne à Hammam-Lif une animation qui contraste avec le calme qui suit la saison balnéaire.

La municipalité a tenu à honneur de pré-

senter ses hommages et ses souhaits de bienvenue au souverain qui s'est montré très sensible de cette démarche.

Dans la famille Alapeite

Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Marguerite Alapeite, fille de notre éminent ancien résident général, ambassadeur de France à Madrid, avec M. le dr Gautier.

Nous adressons nos vœux bien sincères de bonheur aux nouveaux époux et nos respectueuses félicitations aux parents de la jeune mariée.

Au Dar-el-Bey

M. G. Puaux, secrétaire général du gouvernement tunisien arrivé la semaine dernière a pris immédiatement possession de son poste.

Livrognerie et la criminalité en Tunisie.

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha.

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

L'« Echo du Maroc » fait justement ressortir que la criminalité au Maroc est due à l'ivrognerie ; changez Maroc par Tunisie et marocains par tunisiens l'article de notre confrère s'adapte parfaitement à la Tunisie !

Si pendant une période de temps particulièrement critique, le Protectorat n'a point hésité à envoyer à la Mère-Patrie un nombre considérable d'ouvriers indigènes, il semble bien qu'on a agi sagement en interdisant cet exode une fois que la situation est redevenue à peu près normale. Le travailleur marocain est un auxiliaire particulièrement précieux. Il s'adapte avec une remarquable facilité et certains même ont pu exécuter, au bout de très peu de temps, des travaux fort délicats qu'on confie d'ordinaire à des ouvriers européens véritablement expérimentés. Mais cette facilité d'adaptation les a précisément poussés à adopter dans notre civilisation un certain nombre de mauvaises habitudes. En particulier, le Marocain s'est mis à boire et ce primitif, une fois surexcité par l'alcool, est capable des pires excès. Revenu dans son pays d'origine, il a oublié bien vite les préceptes coraniques et il fréquente assiduellement les tanches établissements, les « casse-croûtes » où malgré tous les règlements de police on ne craint pas de lui servir, en cachette, le vin défendu. C'est la cause des rixes et bagarres, des meurtres mêmes. Peu à peu, abruti par l'alcool, le Marocain perd l'habitude du travail et pour vivre, il cherche à voler. C'est la raison des nombreux délits qui ont été enregistrés ces temps derniers, et dont les auteurs ont, par bonheur, été immédiatement incarcérés.

Le retour des travailleurs marocains nous causera encore d'autres déboires. Mais par une répression énergique, telle qu'elle semble se manifester, on saura, j'en suis convaincu, ramener ces égarés dans le droit chemin, et on saura leur faire comprendre ce que dans notre civilisation ils peuvent adopter, sans risquer de porter préjudice à leurs traditions religieuses.

Contre les spéculateurs

On trouve dans le public que les affaires de spéculation dans lesquelles sont compromis les Schwich-Baizeau & Cie, les Giacomo Calò, les Pisani-Borg fraignent beaucoup en longueur.

De même qu'on ne comprend pas la condamnation bénigne qui a frappé ce Pansieri coupable de tromperie sur la qualité et la quantité du chocolat espagnol vendu par son entremise.

Ce spéculateur aurait dû être d'autant plus sévèrement puni qu'il avait déjà eu maille à partir avec la justice militaire pour la vente à la troupe de produits frelatés et impropres à la consommation. On verrait avec plaisir le ministère public faire appel à minima.

Hyménée

Hier 6 janvier à 5 heures du soir a été célébré le mariage de M. Léon Bounin, juge suppléant au tribunal de Tunis avec Mlle Suzanne Ancel, fille de Mme et de M. Ancel

Ingénieur chef du service de l'Exploitation des chemins de fer du Bône-Guelma.

Nous souhaitons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité et aux parents nos félicitations empressées.

Au B. - G.

Notre ami Cornillon, chef de gare principal de Tunis, vient d'être appelé à diriger le nouveau service des fraudes récemment créé. Nous le félicitons bien sincèrement de cet avancement qui lui donne le rang d'inspecteur.

C'est M. Lucien Buset ancien sous chef de gare de Tunis, actuellement chef de gare de Ghardimaou qui le remplace. Nous lui adressons nos vives félicitations.

Chez nos confrères

Notre excellent confrère et ami Duran-Angliviel rédacteur en chef de la « Dépêche Tunisienne » vient de se démettre de ses fonctions pour se consacrer entièrement à son cabinet d'avocat.

Nous espérons que la sortie de notre confrère sera de courte durée et qu'il reviendra bien vite reprendre sa place dans le journalisme tunisien où il occupe une des premières places.

C'est sur, notre excellent confrère Tillot que le choix s'est porté pour remplacer Duran. Il ne pouvait être meilleur. Félicitations bien sincères.

— Nous adressons nos meilleurs souhaits de réussite et de bienvenue au « Télégramme » journal quotidien du soir qui vient de faire son apparition.

Et en Tunisie ?

La Chambre des députés examinant les relèvements des tarifs de voyageurs réclamés par les compagnies de chemins de fer a voté que les dits relèvements n'atteindraient pas les usagers des banlieues des grandes villes, sauf ceux de 1^{re} classe.

Est ce qu'ici en Tunisie, où la crise du logement qui est intense a obligé un grand nombre de familles à aller se réfugier dans la banlieue sud ou nord de Tunis on ne devrait pas les exonérer aussi ? D'augmentation en augmentation les tarifs ont été relevés du cent pour cent environ, ce qui grève lourdement les budgets modestes déjà bien atteints par la vie chère due à des faiblesses incompréhensibles, du reste avouées, chez nos gouvernants qui n'ont pas su résister aux assauts dont ils étaient l'objet de la part des vils spéculateurs et des Boucher sénateur et ont conduit la Tunisie dans l'ornière où elle se trouve actuellement et dont ils ne peuvent plus la dépeçer.

Une Saisie

Les contributions diverses viennent d'opérer la saisie de 72.000 kilogs d'huile d'olives que le propriétaire n'avait pas déclarés suivant le décret du 10 novembre 1919.

Ces huiles de première et deuxième pressions se trouvaient dans une usine située à quelques kilomètres de Sfax.

Si l'on voulait réellement s'en donner la peine, ce n'est pas seulement 72.000 kilogs que l'on trouverait mais des centaines de milliers. Si M. le Directeur Général voulait bien nous confier la mission de trouver les stocks qui restent cachés nous lui en trouverions tellement qu'il en serait baba.

En attendant que va-t-on faire au spéculateur qui tenait aussi peu compte des décrets ?

La saisie de 72.000 kilos est quelque chose assurément mais ce serait insuffisant, il faut une sanction pénale sévère et méritée.

Station Thermale de Korbois

Les hôtels et les établissements de bains sont ouverts et un service d'automobile de vingt deux places assure les communications entre Tunis-Korbois les mardi jeudi et dimanche. Départ à 8 h. 30 du matin.

Ce service sera ensuite rendu quotidien, est assuré par la « Tunisienne Automobile » à laquelle on devra s'adresser pour tous renseignements.

Le restaurant cachir est également ouvert.

L'insécurité dans les trains S. G.

L'an dernier, quand nous nous sommes fait l'écho des doléances du public sur la marche de nuit des trains de Sfax à Metlaoui et vice-versa la Compagnie n'en a tenu au-

cun compte — le public compte si peu pour elle ! — et elle a persévéré à les maintenir comme si elle craignait les regards indiscrets des voyageurs sur ce qui se passe sur son réseau, sur ses stocks de phosphates échelonnés le long de la ligne.

Aujourd'hui, l'insécurité est telle que le journal dont elle est le principal commanditaire ne peut plus mettre au panier les doléances de ses abonnés ou lecteurs du sud qui réclament la mise en marche des trains de jour au moins pendant l'hiver pour éviter d'être chourinés pendant le trajet.

Il faut espérer que la direction générale des travaux publics entendra ces doléances si justifiées et malgré la toute puissante compagnie ordonnera dans un bref délai de reporter au matin les départs de nuit.

Les rares voyageurs venant de Sousse ou de Gabès ainsi que les correspondances arrivant dans la journée à Sfax attendront le lendemain matin ce qui sera bien préférable que de faire voyager de nuit le pauvre monde dans les wagons si inconfortables du Sfax-Gafsa et aujourd'hui exposé à être agressé ou volé comme sur les grands chemins.

Nécrologie

Nous avons appris avec une bien pénible surprise et une vive émotion la mort foudroyante de notre ami Benjamin Modigliani décédé jeudi dernier à l'âge de 56 ans.

En cette douloureuse circonstance nous prions sa famille, et particulièrement son frère C. Modigliani et ses neveux de la Maison A. Modigliani de croire à la part que nous prenons à leur douleur et d'agréer nos bien vives condoléances.

Le Commerce tunisien pendant la guerre

Le bulletin mensuel de l'Office du Gouvernement tunisien d'octobre 1919 nous donne quelques chiffres intéressants sur la contribution de la Régence au ravitaillement de la France et des alliés pendant la guerre. Nous y relèverons ce qui permet de se faire une idée de la façon dont sera affecté par la terrible crise l'avenir de ce beau pays.

Signalons tout d'abord que les mesures d'autorité qui ont été prises pourraient créer des courants commerciaux nouveaux et — si le fret s'améliorait quelque peu — amplifier le volume des échanges entre la France et la Tunisie. Le pourcentage des exportations sur la France est, en effet, allé croissant de 1913 à 1918, et d'une façon presque continue : en 1913, la Tunisie n'expédiait sur la France que 41 0/0 de ses exportations. En 1914, malgré une récolte défavorable de blé, le chiffre passe à 51, 38 0/0. C'était un effort disproportionné, et en 1915, nous cotons seulement 49,54 0/0, et en 1916, 43,77 0/0 ; mais en 1917, nous passons à 64,35 0/0, et en 1918, à 63,50 0/0, nombres dont la constance semble indiquer une nouvelle orientation définitive des échanges.

En ce qui concerne le blé, on sait qu'avant la guerre, la Tunisie ne produisait pas tout à fait sa consommation ; elle exportait bien de façon normale 240.000 quintaux par an sur la métropole, mais il s'agissait de blés primeurs qui aidaient à faire la soudure, mais qui devaient être remplacés dans le courant de la campagne par une importation plus importante. Ce va et vient en laissait pas d'être onéreux ; il pourra devenir inutile égale-

ment en ce qui concerne la France par une extension des emblavures qui ferait la soudure plus aisée. La Tunisie pourra dès maintenant se suffire à elle-même; car, en 1918, à la suite, il est vrai, d'une année favorable, la récolte a atteint 3.250.000 quintaux, contre 1 million 600.000 quintaux en année normale d'avant guerre. C'est plus du double. La superficie emblavée avait passé de 1 million 043.000 hectares, moyenne de 1910-1914, à 1.288.000 hectares. C'est un résultat qui doit demeurer acquis. La Tunisie, qui fut jadis un des greniers de Rome, doit rester tout au moins son propre grenier.

En ce qui concerne le bétail, il semble que le commerce en ait été, avant la guerre, assez désordonné. En effet, le cheptel tunisien, comprenant environ 200.000 bovins et 700.000 ovins, exportait, par an, 18.700 têtes de bovins et 72.000 têtes d'ovins. C'était excessif, puisque les facultés normales d'exportation du pays étaient de 2.300 têtes de bovins, et de 50 ou 60.000 têtes d'ovins. On était dans l'obligation de compenser les vides par des achats faits en Algérie. Cela pouvait faire l'affaire des commerçants mais c'était du gaspillage économique, qui ne saurait désormais être toléré, puisque ce mouvement de va-et-vient comporte nécessairement une consommation inutile de transport et de charbon. Des mesures conservatrices pourraient être prises avec avantage, et elles s'imposent avec d'autant d'urgence que le cheptel ovin a été évidemment épuisé, comme le prouvent les chiffres des exportations sur la France et l'armée de Salonique, seules autorisées, à part des cessions aux alliés dont le volume ne pourrait expliquer la progression descendante que voici: en 1914, 29.256 moutons; en 1915, 147.139; en 1916, 83.907; en 1917, 59.004; en 1918, 2.112 seulement. Evidemment, il y a là quelque chose d'anormal.

La Tunisie, dans son ensemble, aurait intérêt à ce qu'on exporta moins d'animaux; la France aurait intérêt à ce que la quantité ainsi maintenue en Tunisie donnât lieu à une consommation plus considérable, et à ce que les peaux fussent réservées à la France, part faite naturellement à la consommation locale de cuirs, qui ne saurait augmenter en proportion d'une consommation accrue de viande. Le marché des peaux est, en effet, en France dans un état de trouble qui appelle l'attention. Peu à peu, toute la production de peaux de la Tunisie a été détournée de ses directions antérieures et réservées à la France qui n'en recevait que la moitié. Les chiffres sont les suivants (en quintaux): 1914, 8.155; en 1915, 14.611; en 1916, 14.162; en 1917, 14.676; en 1918, 15.543. Nous aboutissons donc au double à peu près du chiffre de 1914. Il serait à souhaiter que la Tunisie nous envoyât une quantité supérieure, à la condition toutefois que l'on rompt en France avec une politique commerciale inqualifiable, qui permet l'exportation de peaux alors que les chaussures sont hors de prix. Il serait, en effet, inutile de faire venir des peaux de Tunisie en France, si c'est pour les exporter de France en Amérique et jusqu'en Allemagne.

Les ventes de phosphates faites par la Tunisie à la France ont été en décroissance continue, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants: en 1913, 698.528 tonnes; en 1914, 399.529 tonnes; en 1915, 342.503 tonnes; en 1916, 240.055 tonnes; en 1917, 142.250 tonnes; en 1918 seulement, le chiffre se relève, mais si peu! 148.996 tonnes.

On peut suivre là la décadence de l'agriculture française pendant la guerre. Les achats de l'Angleterre, au contraire, se développaient. Il est possible que le même processus soit observé dans les prochaines années. En effet, l'Alsace nous fournit désormais autant de potasse que nous en pourrions consommer, et même davantage. Le Midi de la France pourrait seul, peut-être avoir avantage à se fournir d'engrais en Tunisie. Le commerce de la potasse avec l'Angleterre pourrait, par conséquent, s'amplifier sans inconvénient pour personne, et si l'Angleterre se fournit davantage que par le passé par la voie du Rhin, la Tunisie pourrait elle-même trouver avantage à accroître la propre utilisation de ses matières fertilisantes. Il

aura là évidemment pour le service commercial du Protectorat, l'occasion d'exercer sa légitime autorité.

LUCIEN CORNET,
Sénateur, Rapporteur du budget des Colonies.

Le quart colonial est voté par le parlement

L'article qu'on a lu d'autre part sur les fonctionnaires d'Algérie et le quart colonial était composé et mis en page quand nous avons appris que le parlement avait ratifié le vote des délégués financiers. Voilà donc la situation réglée. Il faut espérer que pour diminuer les charges des contribuables qui sont lourdes ici comme là-bas les fonctionnaires comprendront qu'ils doivent travailler un peu plus qu'avant afin de diminuer au fur et à mesure des vacances le nombre des émargeurs du budget et surtout de ne plus prétendre au paiement des heures supplémentaires qui, dans aucun cas ne sauraient être comptées.

Notre confrère Albert Monniot de la « Libre Parole » trouve lui aussi, qu'il y a trop de fonctionnaires et s'écrie: « On croit avoir suffisamment justifié l'exigence des ressources nouvelles quand on a placé en regard le chiffre des augmentations de traitement des fonctionnaires. »

« A aucun moment on ne se demande si ces fonctionnaires travaillant réellement, un tiers au moins de l'effectif ne deviendrait pas inutile. »

« Les quatre ou cinq milliards supplémentaires qui vont être demandés au contribuable, on les aurait en supprimant, pour la meilleure marche des affaires publiques, un demi-million de fonctionnaires inutiles qui pourraient être rendus à la production, triple bénéfice. »

VIENT DE PARAITRE

AGENDA P. L. M.
EDITION 1920

comportant divers articles littéraires avec de nombreuses illustrations en similtgravure

12 hors-texte en couleurs
et une série de CARTES POSTALES détachables.

En vente dans les Librairies

Prix: 4 francs

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 15 Janvier courant, il sera procédé, à neuf heures du matin, au siège de la Djemaïa à Tunis 5 l'adjudication d'enzels immeubles suivants:

1° Terrain dit « Ard El Aouled », à Oued Soltane, dans la ghaba du Djebel Lahmar, d'une superficie approximative de 5 Ha, 50 a. Mise à prix: 250 francs par an.

2° Terrain dit « Ard El Herba », à l'est de Sidi Daoud, d'une superficie approximative de 87 a. Mise à prix: 200 francs par an.

3° Deux parcelles de terre dites « El Mech-mech » et « Dhifailah » situées dans la ghaba de Djebel Lahmar, d'une superficie approximative de 4 H 67 ares. Mise à prix: 100 par an.

4° Deux parcelles de terre dites « Kelia El Hadjar » et « El Onk », situées dans la région de la Sokra, d'une superficie approximative de 1 Ha, 65 a. Mise à prix: 40 francs par an.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous bureau des enchères 14.

BREVET TUNISIEN N° 1490

M. René Emile, Trottier Ingénieur à Puteaux (Seine) propriétaire du brevet Tunisien N° 1490, du 20 Février 1917, pour: **DE L'AN-TEUR RATIONNEL POUR CLARIFICATION DES EAUX RESIDUAIRES DES LAVOIRS AVEC EXTRACTEUR COMPRESSEUR DES BOUES RETENUES**, désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour toutes offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, Ingénieur-Consultant à Tunis, 20, Rue de Russie.

AVIS

DIRECTION DES DOMAINES

Vente aux enchères de **trois lots de culture**, situés à l'enchrir Khebar-Labiod, caïdat de Tebourba

1° lot. 251 hectares
2° lot. 216 —
3° lot. 193 —

Les conditions de la vente et les formalités à remplir pour participer aux enchères sont exposées dans un cahier des charges déposé dans les bureaux de la Direction générale de l'Agriculture et dont il devra être pris connaissance avant le 10 janvier au plus tard, par toute personne désireuse de concourir à l'adjudication.

Administration des Habous

AVIS

Il sera procédé au siège de l'Administration des habous à Tunis, le lundi 12 janvier courant, à neuf heures du matin, à l'adjudication de la vente, par voie d'échange, d'une parcelle de terre d'une contenance non garantie de 6 a. 54 ca. sise à Saniet Fenina au nord de Hammamet (Cap. Bon), habous de l'abbaye de El Hadj Mohamed Ouali.

Mise à prix: 500 francs.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau numéro 29.

MAISONS RECOMMANDÉES

Entreprise Générale de Travaux Electriques A. MINAUD & Fils, ancien' Acounturier & Minaud - 7, Rue Léon-Roches - Tunis. Réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques - Rebobinage - Enroulement.

Droguerie de la Poste, S. Attal, 15, Rue d'Italie (en face la Poste), Tunis. Produits photographiques, produits chimiques etc.

Dentrées coloniales: Jean Borg - 11 rue des Glaciers Tunis - Maison de confiance vendant au détail au prix du gros. Produits de 1er choix.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, X. FARRUGIA Succr, 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

Grand Magasin de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis. Brame Frères et Cie, pp^{tes}

Grand Hôtel de France, Sfax, 1^{er} ordre, Viaggi, propriétaire; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia, Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais, Tunis - Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Guénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun, Tunis.

Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

Entreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité, David Cohen, 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

Grand Hôtel, Lavit, propriétaire, 1^{er} ordre, SOUSSE.

Manufacture de Chaussures de Luxe, M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 - TUNIS

PETITES ANNONCES

0.75 la ligne minimum: 2 lignes

A CÉDER: Un appareil ACOUSTICON, système perfectionné, en très bon état, ayant très peu servi à sacrifier au prix d'avant guerre, s'adr. au journal.

A VENDRE: une jambe articulée neuve coté droit prix excessivement réduit s'adr. au journal.

A VENDRE: une centaine de kilos FEMINA, LES HOMMES DU JOUR et autres journaux illustrés d'avant et pendant la guerre; s'adr. au journal.

Chez PAONESSA, Artificier
Av. Jules Ferry - TUNIS

Grand choix de drapeaux de toutes les nationalités alliées.

Le Gérant: E. LUMBROSO

Imp. spéciale de la «Petite Tunisie Sociale» sous la direction de l'Imprimerie Franco-Italienne

L. SORACI
17, Rue d'Athènes - TUNIS - Têlêp. 11.34

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie - TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage - Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH
4, avenue de France, et rue Al-Djazira
LEON BLOCH FILS
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger.
Spécialités françaises et étrangères:
Optique médicale, Oxygène, sérums,
préparations et pansements stérilisés.
Service spécial d'expéditions immé-
diates. - Conditions avantageuses pour
Sociétés, Exploitations minières, agri-
coles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS: Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banques, Escompte, Recouvrements, Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises, Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphiques, Chèques et lettres de crédits sur tous pays, Location de coffres-forts, Changes de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes, Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue, Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
Vacuum Mobiloil
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles - TUNIS
Têlêg Import-Tunis Téléphone: 0.74

Société Générale
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital: 500 000.000
Siège Social à Paris: 54 et 56 rue de Provence
Agences en Tunisie: TUNIS, SOUSSE - Sfax

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES
7, Rue Amilcar, - TUNIS

Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cuisine italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassate. - VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal: CASIMIR PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE
J. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Chaux Hydraulique et Ciment
Paul POTIN
DÉPOT: rue de Turquie (Port)
BUREAU: 22, rue Es-Sadikia
Têlêp.: Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
E. BERNET
TUNIS - Rue de Russie - TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

TRACTEURS
AC CORWICK
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
MAISON R. WALLUT & CIE
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) - Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société encaissée au capital de 200 millions entièrement versés
Agences de Tunisie: Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

DÉPÔTS A VUE: 2 o/o
DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE (de 2 à 4 ans): 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Banque de Tunisie
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax

Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique